

DECRYPTAGE DE LA LOI N°2023-1380 DU 30 DECEMBRE 2023 VISANT A REVALORISER LE METIER DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Agent en poste					
Strate	Statut	Au 31.12.2023	Au 01.01.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2027	Au 01.01.2028
Communes de moins de 2000 hab.	Contractuel	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
	Fonctionnaire	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
Communes de 2000 hab. et plus	Contractuel	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
	Fonctionnaire	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL

Projet de recrutement				
Strate	Statut	Au 01.01.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2027	Au 01.01.2028
Communes de moins de 2000 hab.	Contractuel		LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
	Fonctionnaire		LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
Communes de 2000 hab. et plus	Contractuel		LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL
	Fonctionnaire		LIRE LE DETAIL	LIRE LE DETAIL

Agent en poste

AU 31 DECEMBRE 2023

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité d'**agent contractuel** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Vous avez été nommé sur le fondement,

- de l'article L 332-8 3° CGFP pour les communes < 1000 hab.
- de l'article L 332-8 5° CGFP sous réserve que le temps de travail soit < à 17h30/semaine dans les communes ≥ 1000 hab.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 31 DECEMBRE 2023

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité de **fonctionnaire** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2024

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité d'**agent contractuel** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Création d'un nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiant l'appellation du métier en faisant évoluer le terme de « secrétaire de mairie » en de « **secrétaire général de mairie** », confortant ainsi son statut et sa fonction.

 **Prendre un avenant au contrat de recrutement de l'agent en poste en modifiant les fonctions par « secrétaire général de mairie »**

Modèle d'avenant disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2024

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité de **fonctionnaire** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Création d'un nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiant l'appellation du métier en faisant évoluer le terme de « secrétaire de mairie » en de « **secrétaire général de mairie** », confortant ainsi son statut et sa fonction.

 **Prendre un arrêté de nomination de l'agent en poste sur les fonctions de « secrétaire général de mairie »**

Modèle d'arrêté disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2027

Agent contractuel de catégorie C

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité d'**agent contractuel** sur un grade de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe) pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Pour les agents en CDI	Pour les agents en CDD
<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de maintenir le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2027 pour être conformes à la loi)• Création d'un emploi de catégorie B a minima et suppression d'un emploi de catégorie C par délibération avant le 01/01/2028• Application de la procédure prévue à l'article 39-4 du décret n°88-145 : Proposition d'une modification du contrat de travail sur l'emploi de catégorie B a minima	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de maintenir le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2027 pour être conformes à la loi)• Création de l'emploi sur la base du nouveau grade (catégorie B) et suppression de l'emploi de catégorie C par délibération• Au moment du renouvellement du contrat (avant le 01/01/2028), respect de la procédure de déclaration et de publicité de vacance du poste sur la base du nouveau grade (catégorie B) et la procédure de recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent

Pas de changement pour les agents contractuels de catégorie B et A.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2027

Fonctionnaire de catégorie C

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité de **fonctionnaire** sur un grade de **catégorie C** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe),

Instauration d'une **mesure dérogatoire de promotion interne temporaire** du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 **en dehors des quotas de promotion**, dans un cadre d'emplois de **catégorie B**, au bénéfice des fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif.

Un décret doit venir préciser les modalités d'application de ces dispositions, notamment les conditions d'ancienneté requise dans l'exercice des fonctions liées au secrétariat de mairie

Pas de changement pour les fonctionnaires de catégorie B et A.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité d'**agent contractuel** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un contrat de recrutement aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé au moins en catégorie B**

Un contractuel de catégorie C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, en qualité de **fonctionnaire** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un arrêté de nomination aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé au moins en catégorie B**

Un fonctionnaire de catégorie C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 31 DECEMBRE 2023

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité d'**agent contractuel**,

Vous avez été nommé, **en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 31 DECEMBRE 2023

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité de **fonctionnaire**,

- sur un grade de **catégorie A** (attaché territorial ou attaché principal)
 - ou en détachement sur **l'emploi fonctionnel de DGS**
- pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie.

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2024

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité d'**agent contractuel, en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Création d'un nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiant l'appellation du métier en faisant évoluer le terme de « secrétaire de mairie » en de « **secrétaire général de mairie** », confortant ainsi son statut et sa fonction.

 **Prendre un avenant au contrat de recrutement de l'agent en poste en modifiant les fonctions par « secrétaire général de mairie » - UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HAB.**

Modèle d'avenant disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2024

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité de **fonctionnaire** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial ou attaché principal)
 - ou en détachement sur un **l'emploi fonctionnel de DGS**
- pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Création d'un nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiant l'appellation du métier en faisant évoluer le terme de « secrétaire de mairie » en de « **secrétaire général de mairie** », confortant ainsi son statut et sa fonction.

 **Prendre un arrêté de nomination de l'agent en poste sur les fonctions de « secrétaire général de mairie » - UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HAB.**

Modèle d'arrêté disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2027


Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité d'**agent contractuel, en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Une distinction est faite selon la strate démographique de la commune :

Dans les communes de moins de 3500 hab.	Dans les communes de plus de 3500 hab.
 Prendre un nouveau contrat, pour, SOIT, <ul style="list-style-type: none">• être nommé aux fonctions de « secrétaire général de mairie » relevant d'un cadre d'emplois de catégorie A OU <ul style="list-style-type: none">• être nommé sur l'emploi fonctionnel de DGS (catégorie A)	Pas de changement : <ul style="list-style-type: none">• catégorie A sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal ou <ul style="list-style-type: none">• emploi fonctionnel de DGS (uniquement communes > 40 000 hab.)

[Retour au tableau](#)


Agent en poste

DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2027

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité de **fonctionnaire** sur un grade de **catégorie A** (attaché territorial ou attaché principal), ou en détachement sur **l'emploi fonctionnel de DGS**, pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Une distinction est faite selon la strate démographique de la commune :

Dans les communes de moins de 3500 hab.	Dans les communes de plus de 3500 hab.
 Prendre un arrêté de nomination, pour SOIT, <ul style="list-style-type: none">• être nommé aux fonctions de « secrétaire général de mairie » relevant d'un cadre d'emplois de catégorie A OU <ul style="list-style-type: none">• être nommé sur l'emploi fonctionnel de DGS (catégorie A)	Pas de changement : <ul style="list-style-type: none">• catégorie A sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal ou <ul style="list-style-type: none">• emploi fonctionnel de DGS

[Retour au tableau](#)

Agent en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Agent contractuel

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité d'**agent contractuel, en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un contrat de recrutement aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé en catégorie A**

OU

 **Prendre un contrat de recrutement sur l'emploi fonctionnel de DGS de catégorie A (uniquement communes > 40 000 hab.)**

Un contractuel de catégorie B ou C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous êtes en poste

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Fonctionnaire

Vous êtes en poste, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, en qualité de **fonctionnaire** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un arrêté de nomination aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé en catégorie A**

OU

 **Prendre un arrêté de nomination sur l'emploi fonctionnel de DGS de catégorie A**

Un fonctionnaire de catégorie B ou C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

Agent contractuel

Vous pouvez recruter, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, un **agent contractuel** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Conformément au nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi relative à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie,

 **Prendre un contrat de recrutement nommant l'agent sur les fonctions de « secrétaire général de mairie »**

Modèle de contrat disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

Fonctionnaire

Vous pouvez recruter, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, un **fonctionnaire** sur un grade,

- de **catégorie A** (attaché territorial),
- de **catégorie B** (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)
- ou de **catégorie C** (adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe)

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Conformément au nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi relative à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie,

 **Prendre un arrêté de nomination de l'agent sur les fonctions de « secrétaire général de mairie »**

Modèle d'arrêté disponible sur AGIRHE

ATTENTION : dans une commune, 1 seul agent peut être nommé secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Agent contractuel

Vous pouvez recruter, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, un **agent contractuel** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un contrat de recrutement aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé au moins en catégorie B**

Un contractuel de catégorie C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie



[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Fonctionnaire

Vous pouvez recruter, dans une **commune de moins de 2000 habitants**, un **fonctionnaire** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

-  **Prendre un arrêté de nomination aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé au moins en catégorie B**
-  **Le cas échéant, prendre une délibération préalable de l'organe délibérant pour supprimer l'emploi de catégorie C et créer l'emploi de catégorie B a minima correspondant**

Un fonctionnaire de catégorie C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027


Agent contractuel

Vous pouvez recruter, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, un **agent contractuel, en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Une distinction est faite selon la strate démographique de la commune :

Dans les communes de moins de 3500 hab.	Dans les communes de plus de 3500 hab.
 Prendre un contrat de recrutement, pour, SOIT, <ul style="list-style-type: none">• nommer l'agent aux fonctions de secrétaire général de mairie dans un grade relevant d'un cadre d'emplois de catégorie A OU <ul style="list-style-type: none">• nommer l'agent sur l'emploi fonctionnel de DGS (catégorie A)	Pas de changement : <ul style="list-style-type: none">• catégorie A sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal ou <ul style="list-style-type: none">• emploi fonctionnel de DGS (uniquement communes > 40 000 hab.)

[Retour au tableau](#)


Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

Fonctionnaire

Vous pouvez recruter, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, un **fonctionnaire** sur un grade de **catégorie A** (attaché territorial ou attaché principal), ou en détachement sur **l'emploi fonctionnel de DGS**, pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

Une distinction est faite selon la strate démographique de la commune :

Dans les communes de moins de 3500 hab.	Dans les communes de plus de 3500 hab.
 Prendre un arrêté de nomination, pour SOIT, <ul style="list-style-type: none">• nommer l'agent aux fonctions de secrétaire général de mairie dans un grade relevant d'un cadre d'emplois de catégorie A OU <ul style="list-style-type: none">• nommer l'agent sur l'emploi fonctionnel de DGS (catégorie A)	Pas de changement : <ul style="list-style-type: none">• catégorie A sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal ou <ul style="list-style-type: none">• emploi fonctionnel de DGS

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Agent contractuel

Vous pouvez recruter, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, un **agent contractuel, en CDD**,

- sur la base de l'article L 343-1 CGFP : **emploi fonctionnel de DGS** (uniquement communes > 40 000 hab.)
- sur la base de l'article L 332-14 CGFP : « **afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial** », sur le grade **d'attaché** ou **d'attaché principal**

pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un contrat de recrutement aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé en catégorie A**

OU

 **Prendre un contrat de recrutement sur l'emploi fonctionnel de DGS de catégorie A (uniquement communes > 40 000 hab.)**

Un contractuel de catégorie B ou C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)

Vous recrutez

AU 1^{ER} JANVIER 2028

Fonctionnaire

Vous pouvez recruter, dans une **commune de 2000 habitants et plus**, un **fonctionnaire** pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie,

 **Prendre un arrêté de nomination aux fonctions de « secrétaire général de mairie » sur un grade relevant d'un cadre d'emplois classé en catégorie A**

OU

 **Prendre un arrêté de nomination sur l'emploi fonctionnel de DGS de catégorie A**

Un fonctionnaire de catégorie B ou C ne peut plus exercer les fonctions de secrétaire général de mairie

[Retour au tableau](#)